



## Assemblée parlementaire de l'OTAN

### RÉSOLUTION 441

sur

### RELEVER LES DÉFIS ÉMANANT DU SUD\*

L'Assemblée,

1. **Reconnaissant** la nécessité d'aborder les causes sous-jacentes des déplacements de populations et des flux migratoires, telles que les conflits et les crises sévissant dans le monde ;
2. **Profondément préoccupée** par les conflits qui se poursuivent en Syrie et en Iraq et qui ont déclenché une crise humanitaire dévastatrice aux graves répercussions sur la sécurité et la stabilité régionales et mondiales ;
3. **Observant** que les frappes aériennes aveugles de la Russie favorisent une nouvelle montée de la radicalisation et exacerbent la crise humanitaire, outre qu'elles ont aidé le régime de Bachar el-Assad à consolider son pouvoir ;
4. **Se félicitant** des défaites subies par Daech sur le champ de bataille qui restreignent son aptitude à attirer et à recruter des combattants étrangers, mais **soulignant** que les victoires remportées sur le terrain contre l'organisation terroriste ne résolvent pas les problèmes sous-jacents de l'extrémisme, du sous-développement et des conflits confessionnels qui se posent en Syrie, en Iraq et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MOAN) élargie ;
5. **Insistant** sur la complexité des causes profondes qui nourrissent les conflits et l'insécurité sur le flanc sud de l'OTAN, comme, entre autres, des crises alimentaires et hydriques aigües – générées par des problèmes environnementaux –, une explosion démographique de la jeunesse et une urbanisation excessive, l'absence de perspectives sociales et économiques, ce qui favorise la radicalisation, toutes les formes d'extrémisme et la faiblesse des institutions étatiques ;
6. **Craignant** que des groupes activistes extrémistes ne ressurgissent si les causes profondes qui ont facilité leur montée en puissance ne sont pas traitées ;

---

\* présentée par la commission politique et adoptée par l'Assemblée plénière le 9 octobre 2017, Bucarest, Roumanie

7. **Notant** que les conflits en Syrie et en Iraq mettent également en péril la stabilité en Afrique du Nord et, notamment, en Libye, en Tunisie et en Égypte ;

8. **Insistant** sur la nécessité d'une meilleure connaissance de la situation, s'agissant de la corrélation entre les évolutions politiques, économiques et sécuritaires dans certaines régions d'Afrique subsaharienne et l'instabilité dans la région MOAN ;

9. **Gravement préoccupée** par le conflit au Yémen, qui a déclenché une crise humanitaire sans précédent, exacerbée par de graves pénuries alimentaires et une épidémie de choléra ;

10. **Inquiète** des retombées négatives de la crise diplomatique entre plusieurs pays membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) et le Qatar à propos de la lutte contre Daech et **regrettant** que cette crise perturbe la coopération pratique avec l'OTAN ;

11. **INVITE INSTAMMENT** les gouvernements et les parlements des pays membres de l'Alliance atlantique et des partenaires de l'OTAN :

- a. à prendre des mesures diplomatiques résolues contre le régime de Bachar el-Assad et ses alliés, dont la Fédération de Russie et la République islamique d'Iran, pour ouvrir des négociations de fond destinées à apporter une solution durable à la guerre civile qui ferait intervenir toutes les parties prenantes responsables dans le pays ;
- b. à appuyer les efforts déployés pour trouver une issue politique au conflit syrien conformément à la feuille de route stipulée dans la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité des Nations unies ;
- c. à accroître leur aide humanitaire aux populations touchées par les conflits en Syrie et en Iraq, et leur assistance aux voisins immédiats de la Syrie qui accueillent la vaste majorité des réfugiés en provenance de ce pays ;
- d. à s'attaquer aux causes et aux facteurs sous-jacents du conflit au Moyen-Orient et en Afrique du Nord en renforçant les investissements dans l'aide humanitaire, les réformes de gouvernance et le développement économique de la région ;
- e. à poursuivre la lutte contre Daech en Iraq et en Syrie, tout en resserrant la coopération entre les partenaires de l'OTAN et, plus spécialement, entre les pays parties à l'Initiative de coopération d'Istanbul (ICI) et au Dialogue méditerranéen ;
- f. à appuyer les initiatives qui contribuent à désamorcer la crise diplomatique qui oppose plusieurs pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) au Qatar, et à restaurer une unité de vues dans la lutte contre Daech ;
- g. à élaborer, dans le but de favoriser la stabilité dans le voisinage méridional de l'Alliance, une stratégie exhaustive visant, entre autres, à évaluer comment approfondir les relations existantes et comment en nouer de nouvelles avec des acteurs internationaux tels que l'Union africaine, la Ligue arabe et d'autres encore ;
- h. à maintenir et, si nécessaire et possible, à augmenter leur assistance financière et technique aux partenaires du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord pour les aider à moderniser leurs institutions de défense et leurs forces armées ;

- i. à perfectionner leur connaissance de la situation et à coordonner leurs efforts et leurs activités sur le flanc sud de l'OTAN en intensifiant le dialogue et le partage d'informations entre l'Alliance et les pays partenaires, en particulier ceux de l'ICI et du Dialogue méditerranéen ;
  - j. à encourager les pays partenaires de l'ICI et du Dialogue méditerranéen à œuvrer pour une réconciliation interethnique et interconfessionnelle et à poursuivre un processus politique inclusif ;
  - k. à améliorer la coopération entre l'OTAN et l'UE au sud dans des domaines tels que la sécurité maritime en Méditerranée, ainsi qu'à harmoniser et à coordonner le développement des capacités de défense pour garantir une efficacité accrue dans la lutte contre les menaces hybrides.
-